



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-14713>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **24-14713**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : commune de Chatillon

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21920020100016

**Ville** : Chatillon

**Code postal** : 92320

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 92

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <https://marches.maximilien.fr/?page=Frame.ConsultationsOrganisme&org=z7x>

**Identifiant interne de la consultation** : M24-09

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Elodie saudemont

**Adresse mail du contact** : Marches-publics@chatillon92.fr

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : \*chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles (Chiffre d'affaires global et Part du chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché) (partie F1 du DC2) ; \*bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ; \*attestation d'assurance des risques professionnels pertinents en cours de validité. \*Pour les personnes soumises à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L 241-1 du code des assurances, l'attestation d'assurance de responsabilité obligatoire prévue à l'article L.243-2 du code des assurances

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : \*déclaration indiquant ses effectifs moyens annuels et l'importance de son personnel d'encadrement les trois dernières années (CRC joint au DCE à compléter ou document au contenu identique établi sur papier libre) ; \*liste des principaux travaux effectués au cours des cinq dernières années indiquant leurs montant, date et destinataire public ou privé (CRC joint au DCE à compléter ou document au contenu identique établi sur papier libre). Cette liste est assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte \*Indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public ; \*Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité ; \*description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ; \*description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ; \*indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ; \*Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par un/des organisme(s) indépendant(s) ou document(s) équivalent(s) tel(s) que : certificat(s) de qualification(s) professionnelle(s) ou de conformité à des spécifications techniques d'une validité couvrant la durée du marché. Les candidats devront au minimum être titulaire des certificats ou qualifications suivants(ou équivalents) listés dans le règlement de consultation.

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 08/03/2024 à 11:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : Commune de Châtillon

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Travaux de requalification de la rue Gabriel Péri de Chatillon (92320)

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45112730

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : Travaux de requalification de la rue Gabriel Péri de Chatillon (92320)

**Lieu principal d'exécution du marché** : Châtillon

**Durée du marché (en mois)** : 25

**Valeur estimée (H.T.)** : 4000000 euros

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Oui

## Section 5 - Lots

- **Description du lot** : VRD et Mobilier

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal** : 45112500

**Estimation de la valeur hors taxes du lot** : 3000000 euros

**Lieu d'exécution du lot** : Châtillon

- **Description du lot** : Eclairage public

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal** : 45316100

**Estimation de la valeur hors taxes du lot** : 500000 euros

Lieu d'exécution du lot : Chatillon

- **Description du lot** : Espaces verts

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal** : 45112700

**Estimation de la valeur hors taxes du lot** : 500000 euros

Lieu d'exécution du lot : Chatillon

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : \*Le marché pourra être attribué à un opérateur économique unique ou à un groupement d'entreprises solidaire ou conjoint. Le groupement retenu pourra être conjoint à condition que les prestations à exécuter soient détaillées et précisées dans le contrat qui lie ses membres et que le mandataire du groupement soit solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage jusqu'à la date à laquelle ces obligations prennent fin. \*Les prestations seront réglées, au vu des prestations réellement effectuées des prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires/Détail quantitatif estimatif (BPU/DQE). \*Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la réception des offres \*En application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables, pour la réalisation de prestations similaires aux prestations, objet du présent marché. Elles seront exécutées par l'attributaire du présent marché. Le montant total des deux marchés ne pourra dépasser le seuil de la procédure adaptée de l'article R.2123-1.1<sup>o</sup> du Code de la commande publique. Ce nouveau marché devra être conclu dans les trois ans à compter de la notification du présent marché. \* Le marché contient une clause sociale d'insertion pour chacun des lots.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 06/02/2024